

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
12 octobre 2021

**LA PLATEFORME « MON PARCOURS HANDICAP » DONNE AUX PARENTS D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP LES CLÉS POUR ACCOMPAGNER LE PARCOURS SCOLAIRE DE LEURS ENFANTS**

*À la rentrée 2021, 400 000 enfants en situation de handicap sont accueillis à l'école. Pour mieux les accompagner, comprendre les modalités de leur scolarisation et identifier les aides et les ressources pouvant être mobilisées dans leurs apprentissages, leurs parents disposent désormais d'un point d'entrée dédié d'information et d'orientation sur la scolarité de leur enfant : [monparcourshandicap.gouv.fr](https://monparcourshandicap.gouv.fr). Enrichi d'une rubrique complète dédiée à la scolarité, cet outil veut faciliter leur implication dans la scolarité de leur enfant, comme le recommande la Haute Autorité de Santé (HAS).*

Annoncée lors du comité interministériel du handicap en novembre 2020, la rubrique scolarité, de *Mon parcours handicap*, plateforme numérique d'État, est ouverte ce 11 octobre, sous l'impulsion du Secrétariat d'État chargé des personnes handicapées. Elle offre dès aujourd'hui des contenus pour répondre aux nombreuses questions que peuvent se poser les parents en matière de scolarisation et d'orientation scolaire de leur enfant en situation de handicap. Elle s'adresse également aux élèves eux-mêmes, ainsi qu'à tous les relais d'information (MDPH, enseignants, associations...). *Mon Parcours Handicap* facilite leur quotidien en leur faisant gagner du temps dans la recherche d'informations et en leur permettant d'identifier rapidement leurs interlocuteurs. Cette plateforme leur fournit également des informations fiables et faciles à lire sur les aides, les accompagnements ou encore les démarches à effectuer.

Sa création s'inscrit ainsi pleinement dans le sens de la [recommandation de la HAS relative à l'amélioration du parcours scolaire des enfants en situation de handicap ou protégés](#) (septembre 2021), qui invite à encourager l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants et à renforcer la participation des enfants eux-mêmes à leur projet scolaire.

**Une rubrique qui couvre toute la scolarité des enfants en situation de handicap**

Développée selon le principe de point d'entrée unique d'information et d'orientation de la plateforme, cette rubrique contient des informations 100 % accessibles relatives aux :

- Grands principes de l'école pour tous ;
- Parcours de scolarisation de l'école élémentaire au lycée ;
- Options en matière d'orientation scolaire ;
- Possibilités de suivi et d'accompagnement des élèves en situation de handicap ;
- Droits à la compensation et aux aides à la scolarisation des enfants en situation de handicap ;
- Démarches et possibilités d'appui à la scolarisation des enfants en situation de handicap.

Cette rubrique sera également prochainement accessible depuis le [site internet du Secrétariat d'État chargé des personnes handicapées](#).

## Une démarche partenariale continue

Dans un objectif de fiabilité des contenus, la conception de la rubrique Scolarité a réuni, sous l'égide de la déléguée ministérielle à l'école inclusive et sous le pilotage conjoint de la Caisse des Dépôts et de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, des représentants du ministère chargé de l'éducation nationale, du ministère chargé de l'agriculture, de l'Onisep, des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), ainsi que du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH).

Dans le cadre d'une démarche centrée usagers, la rubrique scolarité a également été co-construite avec des parents d'enfants en situation de handicap.

Retrouvez toutes les [capsules vidéo de témoignages](#) de la rubrique handicap et scolarité.

Après [MonCompteFormation](#), « Mon Parcours Handicap » illustre le savoir-faire de la **direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts** pour concevoir des plateformes numériques en réponse aux besoins des Français dans leur parcours de vie professionnelle. Elle apporte des solutions fiables et innovantes à ses clients et partenaires et concourt ainsi à la cohésion sociale.

La **CNSA** poursuit sa politique d'information des publics. Après avoir lancé le portail [Pour les personnes âgées](#) en 2015, devenu le site d'information de référence pour les personnes âgées et leurs proches, elle s'associe à la Caisse des Dépôts pour proposer une offre complète d'information, d'orientation et de services aux personnes en situation de handicap.

## À propos de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)

Créée en 2004, la CNSA gère la branche autonomie de la Sécurité sociale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Elle devient ainsi le pendant de l'Assurance maladie, de l'Assurance retraite ou encore de la Caisse nationale d'allocations familiales. Elle soutient l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées en contribuant au financement des aides individuelles versées aux personnes, ainsi qu'au financement des établissements et des services qui les accompagnent, en veillant à l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire national.

À ce titre, elle pilote le réseau des acteurs locaux de l'autonomie (maisons départementales des personnes handicapées, conseils départementaux et agences régionales de santé) et leur propose un appui technique. Elle participe à l'information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches aidants. Enfin, elle contribue à la recherche, à l'innovation dans le champ du soutien à l'autonomie, et à la réflexion sur les politiques de l'autonomie. En 2021, la CNSA consacre plus de 31 milliards d'euros à l'aide à l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

## À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

## Contacts presse

### Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

Tél : 01 55 55 30 10

Mél : [spresse@education.gouv.fr](mailto:spresse@education.gouv.fr)

[www.education.gouv.fr/espace-presse](http://www.education.gouv.fr/espace-presse)

### Secrétariat d'État chargé des Personnes handicapées

Tél : 01 40 56 88 02

Mél : [seph.communication@pm.gouv.fr](mailto:seph.communication@pm.gouv.fr)

[handicap.gouv.fr](http://handicap.gouv.fr)

### Charlotte Pietropoli

Tél : 06 71 10 91 34

Mél : [charlotte.pietropoli@caissedesdepots.fr](mailto:charlotte.pietropoli@caissedesdepots.fr)

[caissedesdepots.fr](http://caissedesdepots.fr)

### Aurore Anotin

Tél : 01 53 91 21 75 – 06 62 47 04 68

Mél : [aurore.anotin@cnsa.fr](mailto:aurore.anotin@cnsa.fr)

[www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr)